

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le journal *le Temps*, sous le titre BULLETIN DE LA PAIX, donne les détails suivants :

Samedi, une heure.

Cinquante-quatre dépêches télégraphiques ont été échangées, en moins de trente heures, entre la cour d'Autriche et la cour de France. Elles constituent, pour ainsi dire, un traité synallagmatique, qui lie l'un à l'autre l'Empereur Napoléon III et l'empereur François-Joseph, premier de son nom.

On croit connaître aujourd'hui les principales bases sur lesquelles le monarque autrichien a cédé au monarque français la Vénétie. Le premier de ces deux princes aurait voulu stipuler des réserves en faveur d'une frontière pour ses États de l'Allemagne en Italie ; il aurait voulu aussi que le sort de la papauté temporelle fût assuré aussi fortement que possible ; il n'aurait même pas tout à fait oublié les princes déchus ; non que François-Joseph eût songé à demander que la France leur fit rendre leurs couronnes à jamais brisées ; mais le souverain autrichien a pu, sans faire preuve pour cela de trop de témérité, parler d'une organisation fédérative de l'Italie. On ne sait pas l'accueil que ces diverses propositions ont reçu dans l'esprit de Napoléon III. On se borne à constater que, sauf des conditions de détail concernant les armes et munitions, le transfert de la Vénétie à la cour impériale de France a été pur et simple.

Il appartient dès lors au cabinet des Tuileries seul de fixer les compensations auxquelles

il lui convient de rétrocéder la Vénétie au royaume de Victor-Emmanuel, et de l'heure à laquelle cette rétrocession doit s'accomplir. Cette heure, l'Empereur des Français souhaiterait, sans aucun doute, qu'elle fût très-proche. De son côté, l'imagination de la maison de Savoie qui, depuis trois ans, allait toujours en avant, vers une Venise conquise sur l'Autrichien par les armées du roi galant homme, et qui, le lendemain de la bataille de Custozza, a dû quelque peu rétrograder, compensera, par certains souvenirs, l'espoir qu'elle a pour jamais perdu, depuis le 5 juillet, de tenir Venise autrement que de la munificence et de la logique de la politique de Napoléon III.

Samedi, deux heures.

Il résulte d'une communication qui nous arrive à l'instant même que :

L'armistice est accepté !

Il est accepté par la Prusse et par l'Italie à plusieurs conditions, dont les principales seraient celles-ci :

Les armées prussiennes garderont leurs positions actuelles, et les pays qu'elles occupent subviendront à leur entretien.

L'Autriche n'augmentera ni le chiffre de ses troupes, ni le matériel de guerre, soit en Bohême, soit dans les autres pays allemands de la Confédération.

Une des quatre forteresses du quadrilatère sera occupée par des troupes italiennes.

Ainsi, la nouvelle que nous avons été les premiers à enregistrer hier du passage du Pô par les soldats de Victor-Emmanuel, et qu'un télégramme officiel de Florence en date du 6

juillet a confirmé ce matin, devra figurer comme un dernier chapitre au livre des combats italiens en 1866.

Quant à la carrière guerrière de la Prusse, il serait téméraire ou naïf d'affirmer absolument qu'elle soit clause pour cette année. A moins que l'Empereur Napoléon, après avoir fait accepter à la Prusse un armistice, qu'on peut appeler *un armistice octroyé*, ne parvienne, avec l'Angleterre et la Russie, à imposer à M. de Bismark et à son roi une paix si nécessaire à l'Europe, et qui a été si légèrement compromise il y a quelques semaines.

Un des éléments les plus graves de la situation, c'est l'exaltation des esprits tant à Vienne, qu'à Berlin et à Florence. Dans les deux premières capitales surtout, l'opinion prend une attitude qui n'est pas faite pour faciliter les efforts de la diplomatie.

On lit dans la France :

On assure que les conditions posées par la Prusse pour la conclusion d'un armistice demandent la remise en ses mains des principales forteresses de la Bohême et la possession complète de la ligne du chemin de fer du Nord, qui traverse cette province par Königsgrätz et Josephstadt.

Moyennant cela, le gouvernement prussien consentirait à un armistice d'un mois.

Le gouvernement italien, de son côté, adhérerait aussi, dit-on, à l'armistice proposé, à condition que l'armée autrichienne évacuerait immédiatement la Vénétie, et que la garde de deux forteresses de ses frontières serait remise aux troupes italiennes.

Telles seraient les bases sur lesquelles se-

raient ouvertes les négociations en vue de l'armistice.

Ces conditions auraient été communiquées à la cour de Vienne, dont on attendrait la réponse.

Au reste, on assure que la Prusse et l'Italie auraient accepté sans conditions la médiation de la France.

On mande d'Eisenach, 5 juillet :

« Un combat entre les Prussiens et les Bava-rois a eu lieu aujourd'hui à Dermbach. Les Bava-rois ont été repoussés. Les Prussiens ont fortement occupé Dermbach. Il y a eu beaucoup de blessés. »

On lit dans la Gazette de l'Allemagne du Nord :

« Gablentz est éconduit ! » Voilà le joyeux message qui nous parvient au dernier moment. Dans une impatience fiévreuse, le peuple l'attendait depuis hier. Le roi-capitaine, dont le front est maintenant ceint de lauriers, Bismark, de Roon et les autres, pensons-nous, étaient des garanties suffisantes qu'on n'accepterait pas des conditions qui ne répondent pas aux demandes de la Prusse et aux sacrifices qu'elle a faits. Hourrah pour la Prusse ! »

On écrit de Vienne, le 6 juillet, au *Mémorial diplomatique* :

Les bulletins prussiens avouent que dans la bataille livrée près de Königsgrätz, huit corps de leur armée étaient engagés ; c'est donc un effectif de 320,000 hommes auxquels le maréchal Benedek n'a pu en opposer que 170,000.

FABRIQUON.

6

L'HOMME AU CHIEN MUET

PAR

M. Prosper Vialon.

PREMIER VOLUME.

(Suite.)

Il prit sa montre, l'examina, l'approcha de son oreille, comme avait fait le commandant, et, comme l'officier, secouant tristement la tête, posa la montre dans son cartel...

Tendant ensuite la main vers sa canne, dont le bout ferré résonna sur le parquet, il s'appuya sur elle, et s'en aidant pour marcher, s'achemina péniblement vers la porte que le jeune homme entendit s'ouvrir et se fermer.

Le comte se dégagea vivement de ses couvertures, écarta ses rideaux et regarda avec appréhension le lit de son père ; les rideaux en étaient fermés...

— J'ai rêvé ! murmura l'officier, qui sentit son esprit dégagé d'un rude poids.

Cependant, dans son esprit restait un doute ; il se

leva, et, allant à la cheminée, se sentit écrasé par une stupeur terrible.

Le jonc du grand-maitre de Treffieux avait disparu.

La nuit était calme, et dans le silence qui régnait autour de lui une particularité attira l'attention du jeune homme.

Les chiens du domaine de Treffieux jappèrent avec fureur, puis se turent ; d'autres chiens, plus éloignés, jappèrent à leur tour, et ceux-là se taisant, d'autres, plus loin encore, leur répondirent.

A ces aboiements différents et distancés, on eût pu croire à la marche de quelqu'un traversant, la nuit, cette grande propriété.

Le jeune homme regagna son lit, et suivit, par la pensée, ce mystérieux visiteur à qui il prêtait une forme, un nom... Il le vit traverser des prairies dont il conservait une vague souvenir ; franchir des halliers où lui, enfant, pendant les vacances de Pâques, avait souvent cherché des nids d'oiseaux ; puis sa pensée se détendit, la nature reprit ses droits, il s'endormit.

Quelques chuchotements l'éveillèrent ; il faisait jour. L'officier vit le spahis ; derrière le soldat, Michel, qui observait anxieusement son maître.

— Avez-vous bien dormi, monsieur ? demanda le

régisseur.

— Oui, répondit le comte avec préoccupation ; mais cette chambre est froide.

— On y fait pourtant du feu tout l'hiver, comme par le passé, répondit le vieillard.

Michel observa plus attentivement encore le jeune homme, comme si une pensée secrète eût dû être échangée entre son maître et lui ; mais le visage de l'officier restait impénétrable.

— Occupez-vous de mes bagages, reprit le commandant ; ces vêtements bourgeois me fatiguent, je n'y suis plus habitué.

— Avez-vous autre chose à me commander, monsieur ? risqua le vieillard, qui cherchait évidemment un prétexte pour se trouver seul avec le maître de Treffieux.

— Non, laissez-moi dormir encore.

Comment se fit-il que Jeanne assistât à l'ouverture des caisses de M. de Treffieux ? Ces caisses étaient dans le voisinage de la chambre rouge ; Michel s'était mis à l'ouvrage en sortant de l'appartement du jeune homme et n'avait donc pu avertir sa fille de ce qui allait être fait. Et pourtant elle était là, examinant, sans y toucher, mais avec un intérêt indicible, les uniformes du jeune officier.

— Qu'est-ce que cela ? fit-elle vivement.

Mayer venait de découvrir, parmi ces uniformes, des objets brillants d'or et de pierreries ; des ceintures de femmes arabes, des coiffures de jeunes filles juives, des étoffes merveilleuses.

— Cela, répartit avec un sourire le soldat, ne fait point partie de la tenue du commandant.

— Ah ! répliqua la jeune montagnarde, qui se sentit au cœur une douleur inconnue, à quoi donc peuvent servir toutes ces parures de femmes ?

Vous le saurez peut-être plus tôt que moi, répondit Mayer en regardant avec un sourire le régisseur ; le commandant acheta toutes ces fantaisies la veille de son départ d'Alger, et puisqu'elles sont ici, c'est qu'il les destine à quelques-uns de son entourage ou de sa maison.

L'œil de la jeune fille rayonna joyeusement, et Michel, trompé par l'expression de ce regard, dit sérieusement :

— Va vers ta mère, mon enfant ; si, comme le pense Mayer, notre maître a l'intention de faire des cadeaux, il serait contrarié que l'on eût examiné toutes ces richesses.

— Je ne les regarde pas, répondit Jeanne avec une froideur quelque peu hautaine.

Elle disait vrai, car son œil, qui s'était détourné avec une sorte de dédain des parures, suivait avec

Ajoutez à cette énorme supériorité numérique, les avantages résultant des armes à feu prussiennes, et vous aurez l'explication de la retraite opérée par les troupes autrichiennes sur Pardubitz, malgré les prodiges de valeur dont elles ont fait preuve.

Le maréchal Benedek a demandé lui-même de passer devant un conseil de guerre pour justifier de la manière dont il s'est acquitté de sa tâche difficile.

Il résulte d'informations officielles parvenues à Vienne, que les pertes des Prussiens, dans la bataille de Königsgrätz, ont été telles que leur armée est incapable, pour le moment, de continuer une grande lutte.

Le Débat, du 6 juillet, assure que le maréchal Forey est parti pour le quartier-général prussien, à l'effet de négocier un armistice.

L'archiduc Joseph a été blessé à la bataille de Königsgrätz.

On a reçu à Vienne la dépêche suivante du quartier-général de Vérone, 6 juillet :

« L'ennemi s'est retiré de Borgoforte après avoir éprouvé, dans la canonnade d'hier, des pertes notables.

» Les fortifications de la tête de pont ont été réparées ; elles sont en parfait état.

» Quatre compagnies des chasseurs de l'empereur, sous les ordres d'un capitaine, ont eu à lutter, hier, près du lac Idro, contre 6,000 volontaires appuyés par plusieurs pièces d'artillerie. L'ennemi a été repoussé cinq fois. Ses pertes sont évaluées à 700 hommes. »

Le consul général de Prusse à Trieste a reçu officiellement avis, de la part du gouvernement autrichien, d'avoir à suspendre ses fonctions.

On mande de Castiglione, le 7 juillet :

Les Autrichiens ont entièrement évacué la rive droite du Mincio. Ils ont miné le pont de Borghetto. Ils continuent de construire des ouvrages en terre sur la rive gauche du Mincio. De nombreuses troupes sont parties de Vérone pour une destination inconnue.

Le prince Amédée est rétabli. S. A. reprendra demain le commandement de sa brigade.

Le lord-maire de Londres a donné, le 6 juillet, un banquet en l'honneur du roi et de la reine des Belges. Le prince et la princesse de Galles, le duc d'Edimbourg et les membres du corps diplomatique y assistaient.

Le roi des Belges, répondant aux toasts qui lui étaient portés, a dit que l'Angleterre et la Belgique étaient deux nations sœurs.

M. Disraéli a prononcé un discours dans lequel il a dit que le gouvernement suivra une politique prudente, mais ferme et modérée. Il est décidé à agir, si les événements l'exigent, pour maintenir la prospérité et la paix. Il a ajouté que l'Angleterre était intéressée à la prospérité de la Belgique.

M. Gladstone a fait l'éloge de la Belgique, qu'il a appelée aussi la sœur de l'Angleterre.

LES FUSILS A AIGUILLE.

Nous avons parlé déjà des fusils à aiguille, arme terrible à laquelle on attribue pour une forte part les succès des Prussiens. Voici des explications très-complètes, données par la France et qui permettent de se faire une idée exacte de ce nouvel engin dont les effets sont littéralement foudroyants. Voici ce curieux et intéressant article :

En 1865, il parut en France une petite brochure intitulée: *Influence des inventions modernes sur l'art de la guerre*. Cette brochure eut un certain retentissement, mais seulement dans le monde militaire. Son auteur anonyme fut attaqué avec beaucoup de violence. On le traita d'utopiste, de visionnaire. Il prédisait le changement que les armes à feu perfectionnées et la précision du tir apporteraient dans l'art de la guerre. Le *Moniteur de l'Armée*, organe de la France militaire, inséra de longs et éloquentes articles émanant d'un officier général fort instruit, et les lettres se multiplièrent contre la bienheureuse brochure.

A la page 46 de cette brochure on lit : « Aujourd'hui, malheureusement pour l'humanité, les coups ne frappent plus dans le vide, les balles vont trop souvent à leur adresse ; les combats seront de plus en plus meurtriers. Toute troupe qui voudra ménager son feu, ne l'employer qu'à bonne portée, est sûre de causer de terribles pertes à l'ennemi. »

Il nous semble que l'auteur anonyme n'avait pas précisément tort ; les événements de la fin de juin ne viennent que trop cruellement corroborer ses prévisions.

Mais ce qui dans la brochure de 1865 donna lieu aux réfutations les plus ardentes, mêlées de plaisanteries, ce fut cette prédiction que bientôt des armes de précision, perfectionnées, se chargeant par la culasse, seraient mises aux mains de l'infanterie.

Dieu sait combien la pensée d'une arme se chargeant par la culasse fit hausser les épaules à une foule de militaires, Dieu sait les lazzi dont le fusil prussien fut l'objet. Ce fusil ne pouvait être bon à rien qu'à user inutilement des monceaux de cartouches. L'artillerie ne pourrait plus transporter les approvisionnements qu'useraient les régiments pourvus de cette arme, etc., etc.

Les colonnes du *Moniteur de l'Armée*, de mai à juillet 1865, sont pleines de lettres à ce sujet, toutes attaquant la fameuse brochure.

Il n'en est pas moins vrai qu'aujourd'hui, en moins de quinze jours de guerre, après cinq jours de combat, les troupes autrichiennes, qui, sous tous les rapports, valent bien les troupes prussiennes, sont battues, refoulées, écrasées sans pouvoir aborder, que dans de rares occasions, leurs adversaires, parce que ces

adversaires sont armés d'un fusil dit à aiguille et se chargeant par la culasse.

Avant que la cavalerie autrichienne, si belle et si solide, soit sur l'infanterie prussienne, elle a reçu de chaque homme deux ou trois coups d'une arme de précision. Avant que l'infanterie autrichienne, si brave, ait eu le temps d'aborder à la baïonnette la ligne déployée des bataillons prussiens, elle a reçu cinq ou six balles de chaque fusil.

Quel est donc ce terrible engin dont les malheureux Autrichiens éprouvent aujourd'hui les effets destructeurs, comme ils éprouvèrent en 1859 l'effet de nos bouches à feu rayées à projectiles creux.

Cette arme, adoptée depuis longtemps déjà dans l'armée prussienne, est un fusil ou une carabine à aiguille, c'est-à-dire à inflammation centrale, se chargeant par la culasse, et d'un système pareil aux fusils dont nos grands amateurs de chasse commencent à faire usage.

La cartouche est placée dans la chambre avec la rapidité que l'on met à charger le fusil Lefauchaux ou toute autre arme dont le canon s'abaisse ou se déplace par un simple mouvement ; ce canon reçoit la charge et se replace en quelques secondes. L'inflammation, au lieu d'être déterminée par l'emploi d'une capsule sur une cheminée, comme dans nos armes de guerre, est produite par le choc d'une aiguille contre la capsule fixée au centre du culot de la cartouche, et le choc de cette aiguille est déterminé par le jeu d'une batterie qui fait agir un fort ressort à boudin placé à l'arrière de la platine.

Ce ressort traverse la poudre et va heurter une pastille fulminante, capsule ou amorce, mise entre la charge et la balle. L'inflammation est donc centrale, intérieure, instantanée. La poudre prenant toute sa force d'expansion à la fois, la charge peut être bien moins considérable ; le canon étant rayé, la précision est plus grande ; cette arme à feu portative étant légère ne fatigue pas l'homme, et, enfin, se chargeant par la culasse, et l'amorce tenant à la cartouche, les coups peuvent se succéder presque avec la rapidité effrayante de ceux tirés par le revolver.

Telle est l'arme meurtrière dont on a beaucoup plaisanté dans les cercles militaires de la plupart des puissances de l'Europe, et dont la Prusse fait aujourd'hui à son profit un si terrible usage. — De Forville.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Au moment où les fusils à aiguille vont rentrer dans leurs étuis, il n'est pas mauvais de constater leur origine.

Le fusil à aiguille est d'invention française ; il a été imaginé par M. Descoutures, ancien élève de l'Ecole polytechnique, et frère de M.

Descoutures, avocat général à la cour de Paris. Il fut présenté, il y a environ deux ans, à l'Empereur, qui fut tout d'abord frappé de ses avantages, et chargea le colonel Favé, aujourd'hui général, de faire des expériences. Elles réussirent parfaitement. L'Empereur plaça le fusil à aiguille dans sa panoplie spéciale, et songea même à lui donner le nom de fusil Napoléon.

Les premières objections à l'emploi de cette arme virent du ministère de la guerre.

Des commissions, des sous-commissions nommées pour l'examiner, constatèrent les avantages qu'elle présente au point de vue de la célérité, mais en même temps elles firent observer que la rapidité du tir échauffait le fusil et enrouillait la culasse ; elles insistèrent principalement sur deux points :

1° La faiblesse de la crosse nuisait au maniement de la baïonnette, « cette arme si terrible dans les mains françaises ; »

2° La multiplicité des coups tirés nécessitait un transport de cartouches impossible pour le soldat, et difficile même pour le fourgon.

En présence de ces objections qui sont sérieuses et même fortes, M. Descoutures porta le fusil à aiguille en Prusse, où il fut adopté, avec quelques perfectionnements, et où il a donné les résultats que l'on connaît. (*L'Evénement*.)

— On fait en ce moment, à Vincennes et au camp de Châlons, des expériences très-sérieuses sur le fusil à aiguille.

On parle aussi d'inventions très-ingénieuses qui apporteraient de notables perfectionnements à cette arme.

— Les journaux de Vienne annoncent que l'Autriche a commandé cinquante mille fusils à aiguilles.

En Angleterre, le nouveau ministre de la guerre, général Peel, inaugurera ses fonctions par la demande d'un crédit pour armer les troupes anglaises de fusils se chargeant par la culasse.

— On lit dans le *Journal d'Amiens*, du 7 juillet :

« Le nombre des décès inscrits aujourd'hui à l'état-civil est de 41. C'est encore une légère diminution sur la mortalité de la journée précédente. On ne signale pas un très-grand nombre de cas nouveaux, et l'on se prend une seconde fois à espérer que l'on entre dans la période décroissante.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les plaidoiries dans l'affaire des syndics de la faillite du Comptoir d'Escompte contre les membres du conseil de surveillance ont été terminées samedi soir. Ces débats ont occupé les trois audiences de jeudi, vendredi et samedi. Une foule nombreuse a suivi avec

un intérêt croissant le déplacement des objets qui étaient personnels au maître de Treffieux.

— Va vers ta mère, ma Jeanne, répéta doucement le vieillard ; elle est seule à la cuisine et peut avoir besoin de toi.

Un flot de sang parut monter au visage de la jeune fille ; elle ne chercha pas à cacher la contrariété qu'elle éprouvait, mais elle céda.

Pendant ces scènes de peu d'importance, le commandant s'était levé. Le désir de dormir qu'il avait manifesté à Michel était un innocent subterfuge, inventé par l'officier pour éloigner le régisseur, afin d'examiner tout à son aise, au grand jour, cet appartement dans lequel il avait vu ou cru voir, pendant la nuit, des choses si prodigieuses.

Mais son premier coup-d'œil vers le coin de la cheminée, en lui donnant une perturbation nouvelle, ne put lui laisser aucun doute sur les événements de la nuit. Alors il était debout, il marchait, le soleil était levé ; il entendit Mayer et le régisseur parler à quelques pas de lui : donc il ne dormait pas.

— Ce jonc, que j'ai vu dans mon enfance, murmura l'officier, existe encore ; je l'ai vu hier, je l'ai touché ; il n'est plus là. Nier que j'aie vu cette canne, se dit-il après avoir tenté une dernière fois de se

faire incrédule, serait nier ce feu dont je sens la chaleur.

Le maître de Treffieux tressaillit. Il tendit vivement la main vers le cartel, et porta brusquement le cartel et la montre à son oreille : la montre marchait ; elle marquait huit heures et demie... Le comte courut à l'alcôve, regarda sa montre : huit heures et demie...

— Viens m'habiller, cria-t-il au soldat.

L'officier avait compris qu'il lui était impossible, dans l'état où était son esprit, de rester seul dans cet appartement.

Ce n'était pas la peur qui l'obsédait ; c'était la crainte de voir surgir à ses côtés un spectre plus livide encore, à cause du grand jour ; une vision qui, en plein soleil, eût été pour le jeune homme une putride exhumation.

Dès qu'il fut habillé, M. de Treffieux descendit dans la maison. On eut peine à le reconnaître, tant l'uniforme le changeait. Sa démarche avait plus d'énergie, ses reins étaient plus souples, leur cambrure plus accentuée, et son visage, que ne traversaient aucunes pensées sérieuses, tant l'officier les refoulait en lui, avait quelque chose de juvénile et d'impérieux à la fois, qui donnait à ses traits une expression nouvelle.

Enfin le comte avait subi la transformation que doit apporter un élégant uniforme chez celui qui n'a plus l'habitude de porter des vêtements bourgeois.

Sa croix surtout semblait émerveiller son entourage.

Lui, faisait peu attention à l'effet qu'il produisait, sans doute par la raison toute simple qu'il ne pensait produire aucun effet en dehors de cette sensation joyeuse et fière qu'éprouvent de vieux et fidèles serviteurs lorsque revient au foyer, qui est leur foyer, se recommandant par lui-même, l'héritier d'une grande fortune et d'un grand nom.

Depuis dix années, le maître de Treffieux portait l'uniforme ; être autrement vêtu le gênait ; il s'était mis à l'aise, sans même se souvenir que ses gens l'avaient vu en bourgeois ; aussi ne put-il comprendre, lorsqu'il tendit sa main à Jeanne, la demi-terreur que laissa paraître la jeune fille.

— Aujourd'hui, lui dit-il, je ne suis plus un étranger, mais bien, comme toi, un enfant de Treffieux ; embrasse-moi donc.

Et comme Jeanne demeurait confuse :

— Embrasse le Monsieur, grande sotte, repartit la femme du régisseur.

Jeanne obéit et prit sur son visage des couleurs aussi vives que le rouge éclatant des étoffes qui lui

étaient remises en ce moment par le maître de Treffieux.

— Vous donnerez à Jeanne des idées de toilette qu'elle ne doit pas avoir, monsieur, fit observer Michel.

— Et pourquoi n'aurait-elle pas des idées de propreté ? demanda l'officier ; n'est-elle pas l'enfant unique du régisseur de Treffieux, du tuteur de celui que vous appelez votre maître ?... Jeanne est un peu ma parente ; plus que cela, mon amie ; plus encore, l'enfant dont le frais souvenir m'a peut-être empêché d'oublier ces montagnes.

Marianne était pâle, Michel tremblait, le sein de la jeune fille était palpitant.

— Qu'avez-vous donc tous les trois ? reprit avec étonnement le jeune homme.

La vieille femme resta muette ; le régisseur ne répondit pas ; mais Jeanne, que leur silence embarrassait, car il laissait peser sur elle toute l'attention de M. de Treffieux, répliqua :

— Merci pour les présents que vous me faites, maître, dit-elle avec une vive émotion ; ces richesses ne me serviront pas ; elles seront pour moi des reliques vénérées... Lorsque vous ne serez plus là, qu'une lettre de vous se fera trop attendre, la vue de ces reliques consolera les serviteurs de votre

intérêt les détails de cette affaire et les brillantes plaidoiries de M^{re} Marie, Guitton et Ferré.

Le ministère public prendra ses conclusions à l'audience de jeudi prochain.

MM. les avocats de Saumur ont réuni vendredi soir à l'hôtel Budan, dans un magnifique banquet, M^{re} Marie, une des sommités du barreau de Paris, et M^{re} Guitton et Ferré, les principaux avocats aussi du barreau d'Angers. MM. les avoués de Saumur ont pris part à ce banquet.

Au dessert, des toasts chaleureux ont été portés, et les entretiens se sont prolongés avec beaucoup d'entrain et de cordialité.

M^{re} Marie nous a quittés dimanche matin; il se rendait à Rouen pour plaider dans un autre procès.

La messe en musique que nous avons annoncée la semaine dernière a été célébrée dans l'église de la Visitation avec une pompe tout à fait inaccoutumée. M. Mangeon, le maître de chapelle de la cathédrale, qu'Angers a eu à applaudir tant de fois, est venu se faire entendre et inspirer à une foule compacte et recueillie les sentiments les plus suaves que peuvent faire naître les accords tour à tour si doux et si expressifs de la musique religieuse. Il était accompagné de jeunes artistes pleins d'ardeur et de feu sacré, qui n'avaient pas voulu laisser s'éloigner leur chef sans l'assister et venir partager avec lui les mérites d'une bonne action.

Nous avons particulièrement admiré une voix de basse remarquable par sa souplesse et sa puissance, conduite avec une méthode qui en augmente encore les charmes.

L'église de la Visitation n'avait donc rien à envier pour sa fête à la métropole du diocèse. Les mêmes accords qui retentissent chaque dimanche sous les vastes voûtes de Saint-Maurice ne lui ont pas fait défaut, et les cérémonies du culte étaient rehaussées par l'éclat d'ornements entièrement neufs, de la plus grande richesse, dus à la munificence d'une âme généreuse. Cette même paroisse inaugurerait encore un vitrail qu'une autre main bienfaisante a offert à l'église avec un désintéressement au-dessus de tout éloge.

La verrière est située dans la rosace, au-dessus du chœur, sous la rotonde qui forme le transept, véritable bijou du commencement du XVIII^e siècle. Cette verrière représente une des premières pages de l'histoire de l'Eglise: saint Pierre recevant de Notre Seigneur Jésus-Christ les clefs du Ciel, et institué en même temps le chef de la catholicité, par ces paroles: *Pasce oves meas, pasce agnos meos*. L'artiste, M. Thierry, d'Angers, a rendu cette double idée avec un véritable talent et un rare bonheur. Il semble même avoir choisi notre pays pour être témoin de cette institution. Dans le fond de son tableau, sur une colline qui pro-

duit un agréable effet, il a élevé quelques tourelles de la céleste Sion qui ont un assez grand rapport avec le castel de Saumur. Dans le ciel, portés sur des nuages, deux anges soutiennent une banderolle sur laquelle est gravée cette devise: *Credo ecclesiam*.

Cette rosace est limitée par une couronne dans le style Louis XV, au milieu de laquelle sont placées quelques têtes d'anges. Plusieurs personnes reprochent à cet ornement de prendre trop de place dans la verrière, au détriment des personnages, qui auraient pu être plus grands; mais il est probable que le peintre aura eu à éviter un autre inconvénient, et que cette bordure, dont la largeur choque peut-être quelque peu, a sa raison d'être. Le coloris de ce vitrail est riche et pur, le dessin bien conçu, et l'exécution fait honneur à M. Thierry.

Un nouveau concours cantonal, entre les écoles de garçons du canton sud, à Saumur, vient de s'ajouter aux concours de Gennes et de Montreuil, établis précédemment.

Un bienfaiteur, qui désire garder l'anonyme, a remis à l'inspecteur des écoles de l'arrondissement, une somme de 50 fr. destinée aux prix à décerner aux lauréats de ce concours.

M. le Préfet ayant accepté ce don, le concours aura lieu le 17 de ce mois.

Un décret inséré au *Moniteur* convoque, pour les 28 et 29 juillet, les électeurs de la 2^e circonscription de Maine-et-Loire, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Bucher de Chauvigné, décédé.

Le résultat des élections de 1863, pour cette circonscription, a été le suivant:

M. Bucher de Chauvigné	48,097
M. Freslon	6,167
Divers	157
Abstentions	15,969

On pensait que l'honorable M. Freslon poserait de nouveau sa candidature cette année; mais nous n'avons vu rien jusqu'ici qui donne quelque consistance à ce bruit. Le candidat du gouvernement est M. Berger, employé supérieur au ministère de l'intérieur et conseiller général. Nous avons déjà fait savoir que M. de Falloux se présente également dans cette circonscription.

Voici la circulaire adressée aux électeurs par M. le comte de Falloux:

Messieurs les électeurs,

J'étais l'ami de votre loyal député, Bucher de Chauvigné. Personne plus que moi n'a déploré sa perte, personne n'honorait davantage la franchise de son caractère et son infatigable dévouement aux intérêts publics. Je dois peut-être m'étonner que si peu de temps vous aient été accordé pour penser au choix de son successeur. Cependant je ne veux pas me plaindre de

cette précipitation imprévue, et je ne crois pas avoir beaucoup à en souffrir. Nos anciennes relations et nos communs souvenirs ne peuvent pas dépendre de quelques jours de plus ou de moins.

Les amis de l'ordre, j'ose l'espérer, reconnaîtront, malgré mon long silence, une voix qui ne leur a pas fait défaut dans les jours difficiles; les plus ardents amis de la liberté ont jugé à l'épreuve si ma conscience faisait bon marché des garanties constitutionnelles, et si je savais accepter la retraite plutôt que de donner un démenti à mes convictions.

Je ne crois donc pas nécessaire de vous adresser une profession de foi; je ne crois pas avoir besoin de vous affirmer que je demeure fermement dévoué aux libertés politiques comme aux libertés civiles; que je suis l'ami de l'agriculture: partageant ses souffrances, comment pourrais-je ne point partager ses vœux? Je n'ai pas besoin de vous assurer non plus que j'aspire à l'économie dans nos finances, et que je réclame pour le département et pour la commune cette légitime part d'indépendance à laquelle ils ont droit.

Je veux seulement m'expliquer avec brièveté sur la situation même de notre pays au moment où je me permets de solliciter vos suffrages.

La France fixe en ce moment les regards du monde entier, et l'Empereur est à cette heure-ci le régulateur des destinées européennes. Il tient entre ses mains le gage et les conditions de la paix ou de la guerre: à Rome, de la pacification religieuse; à Venise, de la pacification politique. Demandons-lui donc cette double paix; demandons qu'elle soit aussi solide que glorieuse, et qu'elle apporte une solution définitive et durable aux problèmes qui n'ont cessé d'agiter l'Europe depuis plusieurs années.

Demandons-lui aussi de proportionner avec confiance le progrès de la liberté à l'éclat et à la puissance de son gouvernement. Se méfier de la liberté, c'est se méfier de soi-même, et l'on peut, sans danger, être libéral chez soi, quand on est arbitre et libérateur chez autrui.

Voilà, Messieurs, comment je traduirais vos sentiments, si j'avais l'honneur de vous représenter, et voilà ce que mon nom doit exprimer pour vous-mêmes, lorsque j'ose vous demander de l'inscrire sur votre bulletin.

A. DE FALLLOUX,

Ancien député, ancien ministre de l'instruction publique et des cultes.

Angers, 7 juillet 1866.

La musique de l'Ecole de cavalerie exécutera demain soir les morceaux suivants:

- 1^o Marche militaire;
- 2^o Cavatine de *Roméo*;
- 3^o Introduction de *Guillaume Tell*;
- 4^o Ouverture de *Jeune Henry*;

maison.

— Pourquoi paraissez-vous bouleversés quand je vous parle? repartit le jeune homme; si ma voix vous impressionne parce qu'elle vous est étrangère, attendez, pour me répondre, d'être habitués à m'entendre parler...

— Nous sommes déjà habitués à votre voix, monsieur, répliqua le vieillard, ce n'est donc pas votre voix qui nous étonne, mais bien les bontés de toutes sortes que vous avez pour cette enfant.

— Ceci est un compte à régler entre Jeanne et moi, répondit le maître de Treffieux; ne vous préoccupez donc pas de ce que je fais pour elle: Jeanne m'appartient presque autant qu'à vous. Du moment que Michel a été pour moi un père, il est juste que je sois pour sa fille un frère aîné.

L'œil de la jeune montagnarde se fixa sur le jeune homme, et l'officier frissonna. Il sembla au commandant qu'il avait vu chez une autre personne ce même regard fier et doux.

Une pensée nouvelle traversa son cerveau, fatigante, importune, mais ne devant pas, il est vrai, diminuer l'affection qu'il avait pour la jeune fille: car, s'adressant à elle, il lui dit:

— Mets un châle sur tes épaules, et viens avec ton père et moi visiter les domaines.

— Pauvre monsieur, repartit la vieille paysanne, la Jeanne ne porte un châle que le dimanche pour aller à la messe.

— Alors, répliqua l'officier d'une voix un peu rude, mais sans s'adresser à personne, elle m'accompagnera dimanche, aujourd'hui je ne veux pas qu'elle ait froid.

Jeanne ne répondit pas, et la femme du régisseur détournant la tête étonnée, avec sa main durcie par le travail, deux grosses larmes.

Le comte sortit avec Michel, se rendant avec lui aux écuries, pour aller de là dans les domaines. Le vieillard voulait d'abord montrer à son maître les attelages envoyés par Mme de La Sablière: mais à peine furent-ils dans la cour que le jeune homme se vit entouré d'une nuée de métayers qui, à la pointe du jour, avertis par Jean-Louis de l'arrivée du maître de Treffieux, accouraient pour lui rendre hommage.

Le commandant ne reconnut aucun d'eux.

Des nombreux tenanciers qu'il avait vus, dans son jeune âge, les vieillards étaient morts, les hommes étaient vieillards, les enfants étaient hommes. Et puis, combien d'enfants nouveaux pendant cette longue absence, combien de colons étrangers installés dans les propriétés achetées par Michel!

Tout ce monde l'appelait par son nom d'enfant, M. Emile.

Cette sorte de familiarité, cependant remplie de respect par le ton dont elle était faite, de la part de gens qu'il ne connaissait pas, impressionnait singulièrement le jeune homme.

Il supposait que ce nom, inscrit à son berceau, devait être employé comme culte rendu à la mémoire d'un autre maître de Treffieux, plus ancien, plus puissant...

L'officier sut gré aux hommes de ses domaines d'avoir conservé assez vivace le souvenir de son père, pour ne pas le doter, lui, sur ce grand héritage, d'un nom et d'un titre qui lui appartenaient.

Malheureusement il devait perdre bientôt cette croyance de respectueux souvenir pour un trépassé, et comprendre qu'il n'était pas pleinement accepté comme maître, par la raison qu'une ombre inexplicable faisait encore planer sa maîtrise sur toute l'étendue de ce vaste domaine.

En s'acheminant vers les écuries, pendant qu'il était entouré des plus vieux laboureurs de Treffieux, le comte entendit distinctement derrière lui l'un des paysans dire au régisseur:

— Le grand maître est sorti cette nuit...

— Tais-toi, repartit Michel brusquement.

5^e Septuor du *Comte Ory*;

6^e *Rêves d'Amours* (grande valse).

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif;

A l'honneur de prévenir ses administrés que très-prochainement doit avoir lieu dans le cimetière de cette ville la reprise du massif où ont été faites les inhumations en 1852, 1853 et 1854.

Les familles qui, jusqu'à ce jour, ne se sont pas rendues concessionnaires du terrain occupé par les tombes, dans ce massif, et qui désirent conserver les monuments élevés par leurs soins, sont invitées à acquérir le droit de propriété du terrain dont il s'agit.

Elles devront, à cet effet, se présenter sans retard au secrétariat de la mairie.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 7 juillet 1866.

LE MAIRE, Signé: LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le 6 au soir, une grande foule s'était réunie devant l'hôtel-de-ville de Florence pour demander des explications sur la situation.

Un des membres de la municipalité est descendu sur le perron, et a lu la dépêche annonçant l'attaque de Borgoforte.

Aussitôt les braves ont éclaté de tous les côtés. La foule criait: « Pas de médiation, nous prendrons Venise nous-mêmes! »

Après cette manifestation, tout le monde s'est retiré dans le plus grand ordre.

Le fait le plus grave est le passage du Pô par le général Cialdini, malgré la cession de la Vénétie à la France. Il est difficile de croire que les Italiens aient pris un parti aussi décisif sans s'être au préalable assurés que le gouvernement français ne s'en trouverait pas offensé.

Goffredo, 8 juillet. — Le bruit court que de nombreuses troupes autrichiennes sont parties vers le Pô. D'autres garderaient les positions entre le Mincio et l'Adige.

Paris, 9 juillet, 3 h. 1/2. — Les négociations sont décidément en meilleure voie, en dépit du passage du Pô, au sujet duquel il n'est, du reste, arrivé aucune dépêche officielle.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

L'ILLUSTRATION délivre gratuitement à tous ses abonnés une carte du THÉÂTRE DE LA

— Monsieur Emile n'en sait donc rien? demanda naïvement le métayer.

— Et que peut-il savoir des inventions que vous faites?

Le montagnard dut être étonné de la réponse du régisseur, car il ne répliqua point. Mais le maître de Treffieux, continuant de marcher, entendit encore, seulement la voix était plus basse ou plus éloignée.

— Où est-il allé?

Cette fois c'était Michel qui parlait:

— Il a dû traverser tous les domaines.

— Qui te l'a dit?

— Les chiens qui ont jappé à la mort.

L'officier doubla le pas. Ce qu'il venait d'entendre le faisait cruellement souffrir.

Sans bien se rendre compte de ce qu'il éprouvait, il lui semblait que ce que disait cet homme était une profanation pour son père. Et puis ce mystère prenait dans son cerveau d'effrayantes proportions.

Que devait-il faire? parler à Michel des scènes de la nuit; ne serait-ce pas accrédi-ter ce qui n'était peut-être que suppositions? Il résolut de se taire, mais quelque violence qu'il s'imposât pour déguiser ses impressions, Michel vit sur son front un nuage.

(La suite au prochain numéro.)

GUERRE ; cette carte, sur papier format grand colombier, très-détaillée, gravée sur acier, coloriée, et ornée de gravures représentant les uniformes de toutes les troupes belligérantes, est incontestablement la plus complète parmi toutes celles publiées en vue des événements qui occupent actuellement tous les esprits.

La carte du THÉÂTRE DE LA GUERRE publiée par l'ILLUSTRATION et mise en vente au prix de 1 fr. Elle sera adressée franco, accompagnée d'un numéro spécimen de l'Illustration, à toutes personnes qui, s'adressant directement aux bureaux du journal, rue Richelieu, 60, à Paris, joindront à leur demande 1 fr. en timbres-poste.

Au moment où les hostilités vont commencer à la fois en Allemagne et en Italie, nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs la mise en vente de deux cartes, dressées au point de vue stratégique, des théâtres de la guerre en Allemagne et en Italie. Ces cartes se recommandent par leur exactitude à toutes les personnes qui veulent se rendre compte des mouvements des armées alliées et ennemies, et indiquent d'une manière claire et précise toutes les chaînes de montagnes et accidents de terrain, les routes et chemins de fer, les villes fortifiées et les moindres positions qui ont une importance militaire. Sous le rapport de l'exécution matérielle, elles ne laissent rien à désirer.

Marché de Saumur du 7 Juillet.

Froment (l'h. 77 k.)	18 81	Paille de ratelier	48 16
2 ^e qualité (74 k.)	18 08	(hors barrière)	—
Seigle	12 —	Paille de litière, id.	—
Orge	12 —	Foin	52 60
Avoine (entrée)	13 50	Luzerne (les 750 k)	55 60
Fèves	—	Graine de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs	23 —	— de trèfle (°/k)	100 —
— rouges	21 —	— de luzerne.	80 —
Cire jaune (50 kil).	220 —	— de colza 65 k	23 —
Huile de noix ord.	80 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis	44 —	Amandes cassées	—
— de lin	50 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1865.	1 ^{re} qualité	80 à 100
Id.	2 ^e id.	65 à 70

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Ordin., envir. de Saumur 1865.	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	40 à 45
Saint-Léger et environs 1865.	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	37 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1865.	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	36 à 38
La Vienne, 1865.	2 ^e id.	32 à 35

ROUGES (3).

Souzay et environs 1865.	1 ^{re} qualité	160 à 170
Id.	2 ^e id.	125 à 135
Varrains, 1864.	1 ^{re} id.	75 à 80
Varrains, 1865.	1 ^{re} id.	75 à 80
Bourguell, 1865.	1 ^{re} qualité	110 à 120
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Restigny 1865.	1 ^{re} id.	75 à 80
Chinon, 1865.	1 ^{re} id.	75 à 80
Id.	2 ^e id.	68 à 75

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE
PAR ADJUDICATION,
DE TERRES ET VIGNES

Dépendant de la succession de feu Pierre ROUSSEAU,
Situées commune d'Antoigné.

L'adjudication aura lieu en l'étude de M^e PELLÉ, notaire à Montreuil-Bellay, le dimanche 29 juillet 1866, à midi.

La vente a lieu en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Saumur, le 2 juin 1866, enregistré.

A la requête de : 1^{re} dame Louise Rousseau, femme de Louis Duveau, cultivateur-proprétaire, et celui-ci pour son autorisation, demeurant ensemble aux Charrières, commune d'Antoigné; 2^e dame Claire Rousseau, femme de Louis Dubois, propriétaire-cultivateur, demeurant à Mollay, commune de St-Just-sur-Dive; 3^e dame Jeanne Rousseau, femme de Jean-Denis Lacroix, et celui-ci par son autorisation, demeurant ensemble en la commune d'Antoigné; 4^e le sieur Célestin Rousseau, propriétaire-cultivateur, demeurant à Antoigné, tous ayant constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

Contre Victoire Valentine, veuve du sieur Pierre Rousseau, demeurant à Antoigné, comme tutrice de Marie Rousseau, sa fille, et Pierre Rousseau, cultivateur, demeurant au même lieu, subrogé-tuteur de ladite mineure, ayant tous deux constitué M^e Coulbault, avoué à Saumur.

Les poursuivants et la mineure, héritiers sous bénéfice d'inventaire de feu Pierre Rousseau, premier du nom, leur père.

DÉSIGNATION DES BIENS.

1^{er} Lot.

Un morceau de terre labourable, situé au Champ-de-Cohue, contenant 86 ares 73 centiares, joignant au levant et au nord le chemin d'Antoigné à Montreuil, au couchant et

au midi Forgette; mis à prix à 1,380 fr., ci. 1380 »

2^e Lot.

Un morceau de terre, au même lieu, contenant 23 ares 22 centiares, joignant au levant Galerneau, au couchant Georget, au midi Vollant, au nord un chemin; mis à prix à 400 fr., ci. 400 »

3^e Lot.

Un morceau de vigne, sis à la Grosse-Pierre, contenant 3 ares 12 centiares, joignant au levant le chemin, au midi Célestin Rousseau, au couchant Peltier, au nord François Efray; mis à prix à 60 fr., ci. 60 »

4^e Lot.

Un morceau de vigne, sis au même lieu, contenant 5 ares 29 centiares, joignant au midi Mainguin, au nord Deruet, au levant Huet, au couchant Malard; mis à prix à 100 fr., ci. 100 »

5^e Lot.

Un morceau de vigne, sis dans le haut de Bareil, contenant 5 ares 67 centiares, joignant au levant Duveau, au couchant Malecot, au midi Martineau, au nord Victor Ballu; mis à prix à 40 fr., ci. 40 »

Total des mises à prix. 1980 »

Tous ces biens sont situés en la commune d'Antoigné, canton de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e PELLÉ, notaire à Montreuil-Bellay.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le 9 juillet 1866.

(325) CHEDEAU.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE JOLIE PETITE MAISON DE CAMPAGNE, avec jardin, située à Beaulieu, à 2 kilomètres de Saumur, sur la grande route de Saumur à Fontevault.

S'adresser à M. LAPORTE, huissier à Saumur. (324)

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de première instance de Saumur, le trente juin 1866, enregistré;

Il résulte que le sieur Auguste Tessier, sans profession, demeurant à Saint-Lambert-des-Levés, se trouvant actuellement à l'hospice des Recollets à Doué, a été déclaré en état d'interdiction.

Pour extrait dressé par l'avoué licencié soussigné, le sept juillet 1866.

(525) Signé : LABICHE.

Etude de M^e H. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, servitudes, cour, jardin et enclos de 55 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M^{me} V^e GODFROY, au Pont-Fouchard, ou à M^e CLOUARD, notaire. (255)

Etude de M^e DUREAU, notaire à Chemillé.

A LOUER

Présentement,

OU A VENDRE

L'HOTEL DE LA CROIX-BLANCHE, situé à Saint-Pierre de Chemillé, près de la gare du chemin de fer, occupé par M. Sauleau, comprenant une grande maison avec ses dépendances, jardin, cours, écuries pour chevaux, et vastes granges pouvant loger 400 bœufs.

S'adresser à M^e DUREAU, notaire à Chemillé. (314)

A VENDRE

UNE POMPE ASPIRANTE ET FOULANTE, Système Pichard, de Saumur,

Toute neuve et en très-bon état. — 50 0/0 au-dessous du prix de vente.

S'adresser à M. GILBERT, rue de Bordeaux. (244)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le mercredi 11 juillet 1866, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. MAUPOINT père, à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n^o , à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, bonnes couvertures, rideaux, couvre-pieds, quantité de bons draps, serviettes, nappes et essuie-mains, effets à usage d'homme et de femme, armoires, commodes, buffets, tables, chaises, pendules, bois à brûler, vins rouge et blanc en barriques et en bouteilles, barriques et bouteilles vides, quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

A LOUER

UNE PORTION DE MAISON, située place de la Grise.

S'adresser, pour les deux locations, à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (265)

L'étude de M^e POULET, avoué, est transférée Grand Rue n^o 10. (274)

TROIS MAISONS

A VENDRE
Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (580)

A CÉDER DE SUITE,

UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE

Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n^o 69. (165)

A LOUER

présentement,
PORTION DE MAISON

Ayant sortie sur la place de la Bilange.

S'adresser à M. CHAMBOURDON.

A VENDRE

OU A ÉCHANGER

Une jolie petite jument, demi-sang, âgée de cinq ans, s'allant et se montant parfaitement.

S'adresser à M. CHAMBOURDON.

Changement de domicile.

L'étude de M^e BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cardrière, n^o 8. (194)

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 7 JUILLET.			BOURSE DU 9 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 50	» 10	» »	68 40	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852.	97	» 25	» »	96 50	» »	» »
Obligations du Trésor.	460	» »	» »	460	» »	» »
Banque de France.	3500	» 35	» »	3500	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1250	» »	» 25	1270	» 20	» »
Crédit Foncier colonial	590	» »	» 10	600	» 10	» »
Crédit Agricole	600	» »	» »	595	» »	» 5
Crédit industriel	680	» »	» »	665	» »	» 15
Crédit Mobilier	625	» 15	» »	630	» 5	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	830	» 15	» »	830	» »	» »
Orléans (estampillé)	835	» 2 50	» »	850	» 15	» »
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1110	» 20	» »	1107 50	» »	» 2 50
Est.	505	» 15	» »	520	» 15	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	832 50	» »	» 2 50	842 50	» 10	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	520	» »	» 5	515	» »	» 5
Ouest	540	» 10	» »	550	» 10	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1540	» »	» 10	1515	» »	» 25
Canal de Suez	315	» »	» »	305	» »	» 10
Transatlantiques.	470	» 12 50	» »	470	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	52 50	» »	» 25	53	» »	» 50
Autrichiens	350	» »	» »	352 50	» 2 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	385	» 5	» »	375	» »	» 10
Victor-Emmanuel	90 50	» »	» 4 50	90	» »	» 50
Romains.	70	» 20	» »	60	» »	» 10
Crédit Mobilier Espagnol.	325	» 10	» »	335	» 10	» »
Saragosse	120	» »	» 10	112	» »	» 8
Séville-Xérès-Séville	35	» 5	» »	35	» »	» »
Nord-Espagne.	110	» 10	» »	100	» »	» 10
Compagnie immobilière.	390	» »	» 5	390	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	305	» »	» »	304 25	» »	» »
Orléans	300	» »	» »	300	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	299	» »	» »	299	» »	» »
Ouest	297 50	» »	» »	297 50	» »	» »
Midi.	296 25	» »	» »	295	» »	» »
Est.	296 25	» »	» »	299	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Librairie militaire de Ch. TANERA, rue de Savoie, 6, à Paris, et chez les principaux libraires du département.

CARTE

TOPOGRAPHIQUE ET MILITAIRE

DU

THÉÂTRE DE LA GUERRE
EN ITALIE

DRESSÉE AU POINT DE VUE STRATÉGIQUE
Et publiée par Ch. TANERA, éditeur pour l'art militaire.

Une feuille coloriée avec soin.

Prix : en feuille, 1 fr. 50. — Collée sur toile : 2 fr. 50.

Ces deux cartes étant dressées à la même échelle peuvent être réunies et n'en former qu'une seule.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

CARTE

TOPOGRAPHIQUE ET MILITAIRE

DU

THÉÂTRE DE LA GUERRE
EN ALLEMAGNE

DRESSÉE AU POINT DE VUE STRATÉGIQUE
Et publiée par Ch. TANERA, éditeur pour l'art militaire.

Une feuille coloriée avec soin.

Prix : en feuille, 1 fr. 50. — Collée sur toile 2 fr. 50.